

CONTRAT D'ENGAGEMENT PAINS
Saison 2017 - 2018
du 06 Octobre 2017 au 28 Septembre 2018

Entre :

D'une part, **Marie-Christine et Patrick COTS**, pour l' EARL SAINT-PAULIN située chemin de St Paulin, Route des Mauvares, 13840 ROGNES, ci-après désignés les Producteurs,

Et d'autre part :....., membre de l'AMAP de ST Cannat, ci-après désigné(e) l'Adhérent,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Les producteurs dirigent une exploitation agricole respectant le cahier des charges lié à la certification Ecocert et fabriquent du pain dans le respect du cahier des charges lié à la certification en « Agriculture Biologique » agréée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Les producteurs sont des paysans-boulangers. Ils proposent, par ce contrat, de livrer à l'adhérent du pain fait à partir de céréales issues de leur exploitation qu'ils ont semées eux-mêmes, moissonnées eux-mêmes, ont passées eux-mêmes au moulin à meule de pierre pour en obtenir de la farine.

Les producteurs reçoivent lors de la signature du contrat un règlement par anticipation pour le produit qu'ils distribuent à l'adhérent. Les producteurs ont ainsi un revenu garanti, ce qui les aide au maintien de leur activité agricole. L'adhérent a la garantie de recevoir des produits de région, de qualité, de grande fraîcheur, au meilleur prix de revient. Ce système permet de partager d'éventuels risques dûs aux aléas météorologiques et environnementaux, et d'éventuels excédents de surproduction.

Article 2 - Engagements des producteurs

Les producteurs s'engagent à fournir à l'adhérent sa commande de pains dans le cadre d'un contrat aux dates, horaires et lieu précisé dans l'article 4 du présent contrat.

Des fluctuations sont possibles en fonction des risques de production précisés à l'article 1. Les producteurs s'engagent à informer les membres de l'Amap de St Cannat des éventuels aléas ou changement avant livraison.

Article 3 - Engagement de l'adhérent

L'adhérent règle au plus tard le 1^o jour de la 1^o distribution le montant total des pains commandés par contrat, par chèque(s) à l'ordre d'**EARL SAINT PAULIN**

L'adhérent accepte les risques inhérents aux problèmes météorologiques et environnementaux qui pourraient empêcher une distribution normale.

L'adhérent est informé et accepte que les pains qu'il ne viendra pas récupérer lors de la distribution soient perdus.

En cas d'absence exceptionnelle de l'adhérent, les producteurs pourront faire un report de pain sur la semaine suivante, s'ils sont prévenus suffisamment à l'avance.

L'adhérent assure régulièrement les permanences nécessaires aux bons fonctionnements des distributions.

Article 4 - Modalités de livraison

Les distributions auront lieu du **6 Oct 2017 au 28 Sept 2018** inclus, tous les vendredis à St Cannat de 19h à 20h.

Pas de distribution les 3 Nov + 29 Déc 2017 + 01 Juin + 03 Aout 2018

(Dates prévisionnelles des congés au jour de la signature de ce contrat)

Soit **48 distributions.**

Les dates de distribution peuvent varier en fonction des aléas climatiques, de production ou de transport. Dans ce cas une date de remplacement sera fixée entre les parties.

Article 5 - Coordonnées des producteurs

Tél. portable Patrick : 06 14 59 68 45 - Marie-Christine : 06 13 36 28 80 / Courriel : mcpcots@wanadoo.fr

Article 6 - Coordonnées de l'adhérent

Tel maison :

Tel portable :

E-mail :

Article 7 - Commande de l'adhérent

Pains	500 g	350 g	Qté	Total	1 kg	Qté	Total
	Prix (€)				Prix (€)		
Intégral	2,80				4,70		
Demi complet *	2,90				4,80		
Sésame *	3,70				5,70		
Pavot *	3,70				5,70		
Lin *	3,70				5,70		
Tournesol *	3,70				5,70		
Courge *	3,70				5,70		
Multigraines *	4,20				6,80		
Tournant = *	3,70				5,70		
Paillasse	3,20				5,00		
Pain aux Noix	5,50	4,30			10,10		
Pain aux Olives	5,00	4,00			9,00		
Petit épeautre 100 %	3,80				6,80		
Pt épeautre avec farine de châtaigne	4,50				7,90		
Petit épeautre composé	4,50				7,90		
Fougasse Olives	5,70						
Fougasse Lardons	7,70						
Fougasse Roquefort	7,70						
Fougasse Morbier	7,50						
Fougasse Gruyère	7,50						
Fougasse Chèvre	7,50						
Fougasse Tournante	7,30						
Petite Fougasse Olives	3,70						
Petite Fougasse Lardons	4,80						
Petite Fougasse Roquefort	4,80						
Petite Fougasse Morbier	4,70						
Petite Fougasse Gruyère	4,70						
Petite Fougasse Chèvre	4,70						
Petite Fougasse Tournante	4,60						
TOTAL PAR LIVRAISON							

Soit : € x semaines = €
d'engagement.

- J'ai compris et accepte le contrat

Je fournis chèque(s)* d'un montant total de € (=..... € + € + €)

A l'ordre de **EARL SAINT PAULIN** correspondant aux distributions de pain.

JE DESIRE ÊTRE LIVRÉ EN CERTAINES DATES ; VOICI LES DATES DE LIVRAISON DESIRÉES :

Fait à St Cannat, le
producteurs,

Signature de l'adhérent

Signature des

